



Svp..... quand aura lieu l'appel ?????

Par **calinou**, le **14/04/2008 à 16:23**

Bonjour, rnrnPouvez-vous m'indiquer quel est en général le délai moyen entre l'interjection d'appel et le passage devant la cour d'appel en correctionnel ? rnrnAppel interjeté en Novembre 2007 aucune nouvelle en Avril 2008... Est-ce normal ? rnrnMerci pour votre réponse car je m'interroge vraiment !!!! rnrnCordialement - CALINO

Par **zllamia**, le **14/04/2008 à 17:04**

Bonjour,rnil y a un délai pour interjeté appel, mais il n'en existe pas pour ce qui est du passage devant les juges. La CEDH (convention européenne des droits de l'homme) prévoit qu'il faut que la procédure ce fasse dans des délais raisonnable, et cela en fonction de la complexité de l'affaire.

Par **calinou**, le **14/04/2008 à 18:21**

Merci pour votre réponse mais qu'entend-on par des délais "raisonnables" ?Combien de mois avant que cela ne le soit plus "raisonnable".? L'affaire n'est pas très complexe il s'agit de temps de travail dissimulé, ce qui a été prouvé et condamné lors de l'audience en correctionnelle.rnrnL'attente est longue....rnrnMerci encorepour votre disponibilité. CALINO

Par **JEANC**, le **14/04/2008 à 18:51**

Bonjour,
Tout dépend de l'encombrement de la Cour d'Appel...mais en général, le délai moyen se situe entre 6 mois et 10 mois ..
Certaines sont plus "chargées" que d'autres...Dans quelle région êtes-vous ?
J'ai récemment aidé quelqu'un dans une affaire pénale dans l'est. Procès en correctionnel en février 2007. Appel en septembre 2007. Bon courage pour ces attentes pénibles...mais si cela peut vous consoler, c'est encore pire en Cassation !
Cordialement

Par **calinou**, le **16/04/2008** à **14:00**

Bonjour et merci pour votre réponse
Je suis sur Tours (37) l'audience en correctionnelle s'est déroulée en septembre 2007, délibéré en Novembre d'où interjection d'appel de la part de la partie adverse. La Chambre d'Appel est celle d'Orléans.
D'autre part le prévenu et condamné vit maintenant en Amérique du Sud, cela ne facilite peut-être pas les choses.....
Cordialement.

Par **JEANC**, le **22/04/2008** à **18:10**

Bonjour et pardon de vous répondre si tard.
A priori, l'audiencement en Appel devrait intervenir avant l'été...ou en septembre.
Le fait que le condamné ne soit pas là ne changera rien, ne vous inquiétez pas !
Cordialement

Par **calinou**, le **23/04/2008** à **08:25**

Merci pour votre réponse.
Cordialement,